

**► communiqué de presse**

30.01.2013

**La Protection civile effectue des pompages pour éviter les inondations**

Correspondant: Eva Burm

T: 02 500 25 66

E-mail: [eva.burm@ibz.fgov.be](mailto:eva.burm@ibz.fgov.be)

G: 0475 26 01 12

## La Protection civile effectue des pompages pour éviter les inondations

Depuis hier, 29 janvier, quinze agents de la Protection civile sont continuellement sur la brèche pour pomper l'eau dans des canaux qui risquent de sortir de leur lit. Ces agents sont intervenus aujourd'hui à Ingelmunster, Izegem, Ruislede, Melle et Deinze. Les travaux de pompage à Ingelmunster se sont achevés ce matin. Si les conditions météorologiques restent inchangées, les hommes de la Protection civile devront poursuivre les travaux à certains endroits critiques pendant quelques jours encore afin de prévenir tout dégât des eaux dans des maisons et autres bâtiments, notamment dans une école située à Melle.

**En 2012, la Protection civile a mené à bien 166 interventions suite à des inondations, pour un total de près de 3.000 heures/homme.**

Les unités opérationnelles de la Protection civile utilisent du matériel spécialisé tel que des pompes immergées et des pompes à boue pour pomper l'eau excédentaire à une vitesse approximative de 12.000 litres/minute à partir des canaux saturés vers des cours d'eau capables de contenir une capacité d'eau plus importante, tels que l'Escaut. Ces pompes sont installées par des équipes de quatre personnes. Dès qu'une pompe est opérationnelle, deux agents en assurent ensuite le fonctionnement.

### Six unités opérationnelles

La Protection civile porte secours à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile, c'est 600 professionnels et autant de volontaires disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils sont actifs dans six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge.

La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, des pompiers ou de la police.

[www.protectioncivile.be](http://www.protectioncivile.be)

-  ...
-  ...
-  ...

Rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles

